

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
1<sup>er</sup> AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Christophe HOGARD.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,  
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU,  
Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU,  
Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 13

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

**N°14 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES »: PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS**  
**– EXERCICE 2024** (Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD)

Suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2024, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**I - SECTION D'EXPLOITATION**

Délibération votée en 2025 portant sur la

**Proposition d'affectation des résultats de 2024**

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT /DEPENDANCE	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2024		25 931,88	25 931,88
Total des titres émis en 2024		29 435,10	29 435,10
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	3 503,22	3 503,22
	Déficit	0,00	
Résultat 2023 (N-1) incorporé au budget 2024	Excédent	2 457,00	2 457,00
	Déficit (-)	0,00	
Résultat 2022 (N-2) incorporé au budget 2024	Excédent	0,00	0,00
	Déficit (-)	0,00	
Résultat 2021 (N-3) incorporé au budget 2024	Excédent		0,00
	Déficit (-)		
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent	5 960,22	5 960,22
	Déficit	0,00	

**AFFECTATION :**

L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
en investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682) TITRE		2 500,00	2 500,00
en investissement sur 2025 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE			0,00
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110			0,00
en réserve de compensation déficits sur 2025 (N+1) (compte 10686)		3 460,22	3 460,22
en réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)			0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2025 (N+1) (compte 110)			0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2026 (N+2) (compte 110)			0,00
au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2025 (N+1) (compte 111)			0,00
<b>Total affecté</b>		<b>5 960,22</b>	<b>5 960,22</b>

L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :		HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2026 (N+2) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2027 (N+3) (compte 119)			0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2028 (N+4) (compte 119)			0,00
<b>Total affecté</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Produits de l'exercice 2024	10 994,63
	Charges de l'exercice 2024	2 281,58
	Excédent ou déficit(-) antérieur cumulé 2023	349,61
	<b>SOLDE (Excédent)</b>	<b>9 062,66</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2024 de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 085-268500758-20250408-DELIB140104-DE



Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 08/04/25

Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink that reads 'Marietta Boonefaes'.

**Christophe HOGARD,**  
Président du CCAS.

A handwritten signature in black ink that reads 'Christophe Hogard' written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS' and 'LE 08/04/2025'.